

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°17/23**

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
DU 4 JUILLET 2023**

Séance du 12 décembre 2023.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 20 Novembre 2023, s'est réuni à Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 36

votants : 57

Date de convocation :
20 novembre 2023

PRESENTS :

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE, Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Martine BORGEO (en visioconférence), Corry NEAU.

Collège des Communes : Sophie BACQUET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ, Pierre BOUFFLET, Véronique BRETELOUX, Thierry BROCHOT, Yves CHERON, Christine COOREVITS, Philippe COURCEL, Didier DAGONET, Philibert DE MOUSTIER, François DROUIN, Françoise DUBREUCQ, Agathe DUCHAUFFOUR, Dominique DUFUMIER, Philippe FROIDEVAL, Cécile GAUVILLE-HERBET, Jean-Paul GAY, Franck LAGNIAUX, Cécile MALET, Patrice MARCHAND, Cédric MORVAN, Jean-Pierre, NGUYEN PHUOC VONG, Stéphane PETERS, Leslie PICARD, Jérôme PINSSON, Corinne TANGE, Patrice URVOY, Evelyne VAN HAECKE, Christophe VAN ROEKEGHEM, Didier WROBLEWSKI.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Guy HARLE D'OPHOVE, Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Anne LEFEBVRE à Jérôme PINSSON, Dimitri ROLAND à Pierre BOUFFLET, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Célia DELAHAYE à Véronique BRETELOUX, Abderhamane GUERZOU à Christophe VAN ROEKEGHEM, Jacques RENAUD à Didier WROBLEWSKI, Frédéric SERVELLE à Leslie PICARD, Hervé LECOEUR à Patrice MARCHAND, Daniel DRAY à Corinne TANGE, Michel MANSOUX à Didier WROBLEWSKI, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Daniel FROMENT à Patrice URVOY, Alexis MENDOZA-RUIZ à Yves CHERON, Céline CAUDRON à Christophe VAN ROEKEGHEM, Sylvie LECLAIR à Philippe FROIDEVAL, Gérard KOTUSIK à Jérôme PINSSON, Juliette DE LOMBARDON à Patrice MARCHAND, Patrick BARRETT à Véronique BRETELOUX.

Assistaient également : Pierre BOUILLON, Gilles SINET, Nathaniel LECHENE.

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical qui s'est tenu le 4 juillet 2023.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 4 juillet 2023.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 
ID : 060-256005638-20231212-DELIB202317-DE

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 4 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 9 juin 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	19
Nombre de votants	48

PRESENTS :

Collège des Régions : François DESHAYES.

Collège des Départements : Patrice ROBIN.

Collège des Communes : Stéphane BECQUET, Sylvie BOCOBZA, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ, Véronique BRETENOUX, Thierry BROCHOT, Yves CHERON, Didier DAGONET, Juliette DE LOMBARDON, Françoise DUBREUCQ, Agathe DUCHAUFFOUR, Dominique DUFUMIER, François DUMOULIN, Jean-Paul GAY, Brice GRZESIAK, Paule LAMOTTE, Sylvie LECLAIR, Anne LEFEBVRE, Pascale LOISELEUR, Michel MANSOUX, Patrice MARCHAND, Thierry PICHERY, Jérôme PINSSON, Corinne TANGE, Evelyne VAN HAECKE, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à François DESHAYES, Dimitri ROLAND à Jérôme PINSSON, Abderhamane GUERZOU à Dominique DUFUMIER, Philippe FROIDEVAL à Brice GRZESIAK, Philibert DE MOUSTIER à Didier WROBLEWSKI, Frédéric SERVELLE à Jean-Paul GAY, Jacques RENAUD à Jean-Marie BONTEMPS, Stéphane PETERS à Yves CHERON, Cécile GAUVILLE-HERBET à François DUMOULIN, Daniel DRAY à Sylvie LECLAIR, Daniel FROMENT à Yves CHERON, Leslie PICARD à Didier WROBLEWSKI, Alexis MENDOZA-RUIZ à Dominique VERDRU, Cyril MOREL à Joël BOUCHEZ, Patrick BARRETT à Patrice MARCHAND, Gérard KOTUSIK à Jérôme PINSSON, Jennifer MONTEIRO à Patrice MARCHAND, Céline CAUDRON à Thierry PICHERY.

Assistaient également : Eric SZWEC, délégué suppléant de Survilliers, Christine COOREVITS, déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre, Franck LAGNIAUX, délégué suppléant d'Asnières-sur-Oise, Pierre BOUILLON (Office national des Forêts), Roger BUHNEMANN (CCI de l'Oise), Eric GUERIN (Président du SE60), Christophe LAUNAY (Institut de France), Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France, Mikaël MARTIN, chargé de mission « Forêt – Filière bois » au PNR, Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2023

Le procès-verbal du Comité syndical du 30 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

3 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60)

Monsieur MARCHAND accueille Monsieur GUERIN, Président du Syndicat d'énergie de l'Oise à qui il passe la parole pour la présentation de la convention-cadre de partenariat entre le Parc naturel régional et le Syndicat d'énergie de l'Oise.

Monsieur GUERIN rappelle qu'il est un partenaire de très longue date du Parc naturel régional Oise – Pays de France car il avait participé aux réunions d'élaboration de la première Charte du PNR.

Il rappelle également que cette convention-cadre fait suite à une première convention de partenariat 2017/2020, période à laquelle les EPCI élaboraient leur Plan Climat Air Energie.

Il explique que cette nouvelle convention a pour objet de définir les modalités d'échanges et de partenariat entre les deux structures dans un esprit de complémentarité de moyens et de compétences.

Il juge qu'il s'agit aujourd'hui de faire coïncider la préservation des ressources énergétiques et la préservation des ressources naturelles.

Il rapporte que la convention recouvre 4 axes :

1. Le partage d'informations notamment avec la mise à disposition du PNR d'un accès au logiciel de prospective énergétique et la réalisation conjointe d'actions de sensibilisation et d'information à destination de l'ensemble des acteurs du territoire.
2. L'éclairage public pour lequel le PNR a défini un objectif de limitation de l'impact environnemental de l'éclairage public. Les considérations environnementales seront prises en compte dans le schéma directeur lumière lancé par le SE60 et auquel les agents du Parc naturel régional ont déjà participé pour faire comprendre les enjeux de biodiversité.
3. Les bâtiments publics, dont les diagnostics énergétiques sont très importants pour faire des économies d'énergie tout en prenant en compte la faune.
4. Le développement des énergies renouvelables sur le territoire : biomasse, méthanisation, solaire...

Monsieur GUERIN conclut en affirmant que la meilleure des énergies est celle que l'on ne consomme pas et que, plus on aura une énergie décarbonnée, plus la planète s'en portera mieux.

Monsieur MARCHAND remercie Monsieur GUERIN et observe que, sur un plan technique, tout a été dit. Il ajoute que le Parc naturel régional est très demandeur de ces échanges d'informations et du travail en commun, dans un objectif de mise en œuvre des objectifs de la Charte sur son territoire et de partage des compétences professionnelles des équipes.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical valident cette convention et autorisent le Président à la signer.

Il est procédé à la signature de la convention-cadre.

A l'issue, Monsieur MARCHAND remercie Monsieur GUERIN qui quitte la salle.

4 – SIGNATURE DU MASTER PLAN FORET BOIS 2022/2027 DES HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND donne la parole à Sylvie CAPRON et Mikaël MARTIN, chargé de mission « Forêt - Filière bois », pour la présentation du Master plan et de la filière bois locale.

Sylvie CAPRON explique que l'Association interprofessionnelle qui rassemble les acteurs de la filière bois des Hauts-de-France (Fibois Hauts-de-France) a révisé son Master plan régional, document qui expose la stratégie et les actions pour développer une filière forêt bois à l'échelle régionale.

Elle ajoute que ce document a été élaboré par l'ensemble des acteurs de la filière, amont et aval. Elle précise que le Parc naturel régional Oise – Pays de France, travaillant sur la filière bois locale, et Fibois étant un partenaire du Parc naturel régional, le PNR a été sollicité par Fibois Haut-de-France pour faire partie des signataires de ce Master Plan qui sera présenté à la Région Hauts-de-France à l'automne.

Elle indique que le document se compose de 6 axes, 27 objectifs et 130 actions :

- Axe 1 : La transformation des bois ;
- Axe 2 : La construction, rénovation et aménagement en bois local ;
- Axe 3 : La gestion forestière ;
- Axe 4 : Le bois énergie ;
- Axe 5 : L'emploi et la formation ;
- Axe 6 : La communication.

Elle souligne que bon nombre d'objectifs rejoignant les orientations de la Charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France, il est proposé de signer ce Master Plan.

Madame BOCOBZA, déléguée de VIARMES, demande ce qu'il en est de la partie Val d'Oisienne.

Sylvie CAPRON répond que le PNR échange aussi avec Fibois Ile-de-France, que Fibois Ile-de-France a révisé également son Master Plan mais qu'il n'a pas sollicité les PNR pour le signer. Elle ajoute qu'il s'agit d'un document de stratégie, qui pourrait s'appliquer, d'ailleurs, à l'Ile-de-France mais que ce n'est pas un document qui va permettre d'attribuer des subventions ou de mener des actions.

Mikaël MARTIN présente ensuite le diagnostic qu'il a réalisé sur la filière bois locale ainsi que le plan d'actions. Il précise que ce travail a été réalisé en concertation avec les acteurs et débattu dans la Commission « Forêt - Filière bois ».

Madame BOCOBZA observe qu'une des problématiques est le manque de centre de formation liés à la filière bois.

Mikaël MARTIN dresse la liste des établissements proposant une formation en lien avec le bois.

Monsieur BONTEMPS, délégué de BELLOY-EN-FRANCE, suggère de demander aux communes la liste des entreprises liées à la filière bois car il lui semble que la liste montrée à l'écran n'est pas complète.

Mikaël MARTIN répond qu'effectivement, il est très compliqué de recenser les entreprises et que l'on peut effectivement interroger les communes.

Monsieur DUMOULIN, Maire de COURTEUIL, pose la question du bois énergie dont l'impact environnemental peut se poser.

Mikaël MARTIN répond que le PNR ne prône pas en particulier le bois énergie, que cela fait partie des énergies renouvelables, mais, au même titre que les autres.

Madame BOCOBZA suggère d'ajouter la problématique du broyat, utilisé par les communes pour la gestion des espaces verts et qui pourrait être issu d'une ressource locale.

Monsieur MARCHAND remercie Mikaël MARTIN pour sa présentation et propose à l'assemblée de valider le Master plan de Fibois Hauts-de-France.

A l'unanimité, le Comité syndical valide le Master plan de Fibois Hauts-de-France et autorise le Président à le signer.

5 – VALIDATION DU PORTAGE DU GAL POUR LE PROGRAMME LEADER 2023/2027 ET DÉSIGNATION DES MEMBRES PNR AU COMITÉ DE PILOTAGE

Monsieur MARCHAND rappelle que la candidature du Parc naturel régional Oise – Pays de France au prochain programme LEADER 2023/2027 a été retenue, que l'enveloppe financière attribuée pour la programmation 2023-2027 serait comprise entre 1 000 000 € et 1 500 000 € et que pour signer la convention avec la Région, il convient :

- d'instituer le GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France qui sera porté par le syndicat d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER 2023-2027 ;
- de désigner les 6 représentants du Parc naturel régional Oise – Pays de France au sein du Comité de programmation LEADER ainsi que le Président et le Vice-Président du Comité de Programmation
- d'approuver le projet de convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 avec la Région ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

Monsieur DUMOULIN demande qu'elle était l'enveloppe du programme LEADER précédent.

Sylvie CAPRON répond 1,5 M d'€.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Comité de programmation est composé de 20 binômes (titulaire et suppléant) dont :

- 3 binômes, représentants du Parc naturel régional Oise – Pays de France ;
- 4 binômes, représentants des Communautés de communes concernées ;
- 3 binômes, représentants des communes du PNR ;
- 10 binômes du collège privé issus du monde socio-professionnel, associatif, économique ou des habitants.

Il indique que suite à l'appel à candidature auprès des délégués, chaque candidat a pu trouver une place dans le Comité de programmation.

Il rappelle que les délégués suppléants sont invités au même titre que le très rare que les deux membres du binôme soient présents et que le suppléant n'ait donc pas droit de vote.

Il propose donc les noms suivants pour le collège public :

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
NOM	STRUCTURE	NOM	STRUCTURE
François DUMOULIN	CC Senlis Sud Oise	Dimitri ROLAND	CC Senlis Sud Oise
Sylvain SARAGOSA	CC Carnelle Pays-de-France	Jean-Marie BONTEMPS	CC Carnelle Pays-de-France
Serge LECLERCQ	CC de l'Aire Cantilienne	François DESHAYES	CC de l'Aire Cantilienne
François DROUIN	CC des Pays d'Oise et d'Halatte	Arnaud DUMONTIER	CC des Pays d'Oise et d'Halatte
Philibert DE MOUSTIER	Commune de Boran-sur-Oise	Jean-Michel CAZÈRES	Commune d'Ermenonville
Jérôme PINSSON	Commune de Précy-sur-Oise	Fabrice DALONGEVILLE	Commune d'Auger-Saint-Vincent
Didier DAGONET	Commune de Béthemont-la-Forêt	Catherine BORGNE	Commune de Noisy-sur-Oise
Abderhamane GUERZOU	PNR	Paule LAMOTTE	PNR
Daniel DRAY	PNR	Pierre BOUFFLET	PNR
Michel MANSOUX	PNR	Patrice URVOY	PNR

Monsieur MARCHAND ajoute que le Comité syndical doit désigner le Président et le Vice-Président du Comité de Programmation.

Il propose de reconduire Monsieur GUERZOU et Monsieur DRAY qui étaient déjà respectivement Président et Vice-Président du précédent GAL.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical :

- **Décident d'instituer le GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France qui sera porté par le syndicat d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER 2023-2027 ;**
- **Désignent les 6 représentants du Parc naturel régional Oise – Pays de France au sein du Comité de programmation LEADER suivants :**

Membre titulaire	Abderhamane GUERZOU	Membre suppléant	Paule LAMOTTE
Membre titulaire	Daniel DRAY	Membre suppléant	Pierre BOUFFLET
Membre titulaire	Michel MANSOUX	Membre suppléant	Patrice URVOY

- **Désignent Monsieur GUERZOU, Président du Comité de programmation LEADER et Monsieur DRAY, Vice-Président ;**

- **Approuvent le projet de convention de mise en œuvre 2023-2027 ;**
- **Autorisent le Président du Parc naturel régional Oise – Pays de France à signer la convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et à signer tout document nécessaire ;**
- **Autorisent une délégation de signature au Président du GAL du Parc naturel régional Oise – Pays de France pour les invitations aux comités de programmation et pour les comptes rendus qui en résulteront.**

6 – AUGMENTATION DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional Oise – Pays de France est très sollicité par ses communes et ses partenaires pour participer à des évènements et tenir des stands.

Il propose donc, comme l’an dernier, de prévoir 300 heures de vacation supplémentaires.

Le Comité syndical, à l’unanimité, décide de l’ouverture de 300 heures de vacation supplémentaires jusqu’au 31 mars 2024.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND propose à Claire GOUDOUR de faire un rappel des études de gestion alternative des eaux pluviales pour lesquelles le PNR a relancé un appel à candidature pour le programme 2024.

Claire GOUDOUR présente l’intérêt de la gestion alternative des eaux pluviales et le contenu des études proposées.

Monsieur DESHAYES, Conseiller régional et Maire de COYE-LA-FORET, explique qu’une telle étude a été réalisée en 2020 dans sa commune. Il juge ces études très intéressantes car elles font réfléchir autrement. Il ajoute qu’elles proposent des projets ambitieux mais qui peuvent être réalisés, petit à petit.

Il note que les travaux sont fortement subventionnés par l’Agence de l’eau.

Monsieur MARCHAND acquiesce. Il explique que sa commune a désimperméabilisé les trottoirs d’une rue de 400 à 500 m de long, que les travaux ont coûté environ 400 000 € dont 300 000 € de subvention.

Madame BOCOBZA indique qu’il est nécessaire de penser à l’entretien des espaces verts créés.

Monsieur MARCHAND répond que concernant sa commune, ce sont les riverains qui sont chargés d’entretenir leur trottoir.

Il est demandé comment on peut contraindre un riverain à entretenir son trottoir, en particulier les espaces verts qui ont été aménagés.

Monsieur MARCHAND explique qu’il dispose d’un arrêté municipal, qui a été attaqué au tribunal, et que la commune a eu gain de cause.

Madame LECLAIR, déléguée de ROBERVAL, demande quel est le coût d'

Claire GOUDOUR répond que cela dépend de la taille et de la complexité de la commune, mais que pour une petite commune, cela coûte aux environs de 18 000 € soit près de 4 000€ à la charge de la commune.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autre question.

Constatant qu'il n'y en a pas, il invite les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président